

mort. L'an mil sept cent trente trois, esle dix neu^{vième} for-
mier. Mois de may, j'ay inscrieli dans le cymetiere de cette
parroisse Joseph agaud fils de j^{eu}ne et de
agaud Magdeleyne portate, age d'environ deux mois.
DENANCEUR.

L'an mil sept cent trente trois, esle vingt huit de
Mois de may, le mariage accordé entre ~~Joseph~~ escarch
mariage fils de feu Gaspar, et de feue Catherine Reynoud veuf de
de Pere alexandre. En lieu de la garde d'une part, et Elise
Joseph augias fille de feu antoine, et de Catherine imberte
escarch residant depuis long temps aux confins de ce territoire
de dautres. Acte par moy celebre dans l'eglise parrochiale
de ce lieu. Les trois publications faites sans aucune
intervention d'empeschement tout civil que
canonique, toutes les ceremonies et formalités du
droit observees, apres avoir esigé leur mutuel
consentement, je les ay mariez selon le rit de
notre s^{te} mere l'eglise Catholique apostolique et
romaine en presence de m^{re} antoine molinier
bourgeois, de andre agarrat, de honnore rigouard, et
de m^{re} charles denancé curé. **Molinier** a agarrat
marque + de honnore hugués. **DENANCEUR.**

Shongue

Francis
laure
mort

5
L'an mil sept cent trente trois, esle demier de
Mois de may, j'ay inscrieli dans le cymetiere de cette parroisse Francis laure
age d'environ cinquante ans apres avoir vecu
les sacramento de l'eglise. **DENANCEUR.**

Shongue

L'an mil sept cent trente trois esle premier jour
de Mois de juin, le mariage accordé entre Francis
mariage de Marin fils de Jean, et de regne Aubine d'ulier de
de Francis d'ulier d'une part, et Margueritte Charlotte veuf de
Marr^{te} Francis coupin d'ulier de la garde, dautres acte par
bruy^{te} moy celebre dans cette eglise parrochiale apres une
Chiberte. publication faite attendu l'indigence de deux
dans quel s'ait intervenu aucun empeschement tout
canonique que civil. Ayant vu l'attestation de l'estat
libre du d^{re} Francis ~~coupin~~ ^{mort} nous avons adreffe par mess^{re}
Jean d'auliottes curé dudit d'ulier j'ay laige leur mutuel
consentement je les ay mariez selon le rit de notre
mere l'eglise catholique et apostolique romaine.
present a ce le pose du d^{re} Francis marin, d^{re} Francis
Berenguer, Jean Baptiste gulin, Francis castillon
thomas tripi. **Marin** **Tripi** **Castillon**
Berenguer **marque** + du d^{re} thomas tripi. **DENANCEUR.**